

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE**

Envoyé en préfecture le 20/03/2024  
Reçu en préfecture le 20/03/2024  
Publié le 12/03/2024  
ID : 007-210701579-20240307-DB\_013\_CM070324-DE

Séance du Conseil Municipal de Meysse du 07 mars 2024 - 18 h 00

Secrétaire de Séance :

**DÉLIBÉRATION N° 24-13**

**NOUVEAUX TARIFS CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les délibérations 12-066 du 27 novembre 2012 et 21-002 du 19 janvier 2021 relatives aux tarifs et concessions funéraires.

La création d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir sont maintenant réalisés et il y a lieu de modifier les tarifs en vigueur à ce jour.

Ainsi, il est proposé une diminution du tarif des anciens columbariums et un tarif plus élevé pour les nouveaux créés dans la partie sud-ouest du cimetière suivant le tableau ci-dessous :

TYPES DE CONCESSION	DIMENSIONS en mètre l x L x h	PRIX	TARIFS DURÉES DE CONCESSION	
			10 ANS	30 ANS
TOMBE - Terrain nu	1.25 x 2.50	-	100 euros (cent)	300 euros (trois cents)
CAVEAU HORS SOL – SIMPLE 1 à 2 places	0.96 x 2.30 x 1.53	1 000 euros (mille)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU HORS SOL – DOUBLE 2 à 4 places	1.66 x 2.30 x 1.95	3 600 euros (trois mille six cents)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU HORS SOL – DOUBLE 2 à 6 places	1.66 x 2.30 x 1.95	3 600 euros (trois mille six cents)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU ENTERRÉ – SIMPLE– 1 à 2 places	0.96 x 2.30 x 1.53	950 euros (neuf cent cinquante)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU ENTERRÉ – DOUBLE– 2 à 4 places	1.66 x 2.30 x 1.45	1 450 euros (mille quatre cent cinquante)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU ENTERRÉ – DOUBLE– 2 à 6 places	1.90 x 2.45 x 1.30	1 550 euros (mille cinq cent cinquante)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
CAVEAU ENTERRÉ – DOUBLE 2 à 9 places	1.90 x 2.45 x 1.30	2 500 euros (deux mille cinq cents)	50 euros (cinquante)	75 euros (soixante-quinze)
ANCIEN COLUMBARIUM	deux à trois urnes par case selon modèle	-	450 euros (quatre cent cinquante)	550 euros (cinq cent cinquante)
NOUVEAU COLUMBARIUM	Possibilité de mettre 2 urnes de 22 cm par case	-	700 euros (sept cents)	900 euros (neuf cents)
CAVURNE	1.25 x 2.50	-	200 euros (deux cents)	600 euros (six cents)

Les tarifs des frais d'inhumation et d'exhumations, si nécessité de creusement par la Commune, restent identiques à savoir :

95 € pour les résidents de la Commune  
150 € pour les résidents hors Commune

La dispersion des cendres sera de 100 € (feuille et gravure comprises à fixer sur l'arbre du souvenir)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 007-210701579-20240307-DB\_013\_CM070324-DE



Après avoir délibéré, le Conseil municipal

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs funéraires ci-dessus mentionnés
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....  
**Présent(s)** : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - GAGNOT  
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - MONTCHAUD  
Formant la majorité des membres en exercice

**Procuration** : Mmes DENIS- JULIEN-RAOULT – Ms ROUX - MÉNARD

**Absent(s)** : Mme LAUSSEL

**Secrétaire de Séance** :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Le Maire,

Éric CUER.



Le secrétaire de séance,

